

Compte rendu du Conseil Municipal séance du 08 mars 2022

Présents :

Alain JOYEZ, Lloyd DOUGNY, Marjorie HEINIS, Jérôme ANTRAIGUE, Jean-Louis BLASCO, Pascal BONINE, Marlène BOUTEILLER, Fabrice BREUZARD, Cynthia LANKIEWICZ, Didier LOUYS, Caroline VAQUIER

Absents :

Édouard DEQUÉANT, Aurore GUILLOU, Yann LESOURD, Karine SAUZEAU

Ouverture de séance : 20h26

Ordre du jour :

Demandes de subventions :

- 1) Demande des Subventions DETR,
- 2) Demande des Subventions DSIL

Monsieur le maire explique à l'assemblée délibérante la nécessité de noter sur les délibérations demandant des subventions de noter le montant des travaux et des subventions demandés, reçu les devis tardivement par rapport au dernier Conseil Municipal, aucun montant n'a pu être indiqué.

La date limite pour la dépose des demandes de subventions de la DSIL et de la DETR étant respectivement le 11 mars et le 15 mars 2022, Monsieur le maire a convoqué le Conseil Municipal en urgence et demande à l'assemblée d'approuver cette convocation.

Le Conseil Municipal après discussion, valide cette convocation du Conseil Municipal.

Délibérations du conseil :

Délibération demande DSIL 2022 - Commerce de proximité (DE_2022_08)

Délibération portant sur une demande de subvention auprès de l'État au titre de la **D**otation de **S**outien à l'**I**ntervention **L**ocale pour la transition écologique en isolant thermiquement un bâtiment communal permettant l'installation d'un commerce de proximité.

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'isolation thermique d'un bâtiment communal pour pouvoir installer un commerce de proximité.

Après en avoir délibéré

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL 2022 pour un montant correspondant à 30,72 % du coût hors taxe des travaux.

Subvention État DSIL :	46 754,40 €
Subvention régionale :	75 000,00 €
Fonds propre :	30 438,60 €

Pour extrait conforme, le maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réceptionné par les services de la préfecture.

Délibération demande DSIL 2022 - Éclairage public (DE_2022_09)

Délibération portant sur une demande de subvention auprès de l'État au titre de la **D**otation de **S**outien à l'**I**ntervention **L**ocale 2022 pour la transition écologique de l'éclairage publique en le modernisant.

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de changement des lampes de l'éclairage public, par des ampoules à diodes électroluminescente, pour un montant de travaux estimé à 82 944,00 € HT correspondant au devis présenté par la société BOUYGUES Énergie et Services.

Après en avoir délibéré

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL pour un montant correspondant à 50 % du coût hors taxe des travaux.

Subvention État DSIL :	41 472,00 €
Subvention régionale :	24 883,20 €
Fonds propre :	16 588,80 €

Pour extrait conforme, le maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à

ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réceptionné par les services de la préfecture.

Délibération demande DETR 2022 - Sol école (DE_2022_10)

Délibération portant sur une demande de subvention auprès de l'État au titre de la **D**otation d'**É**quipement des **T**erritoires **R**uraux pour la rénovation de sol de l'école maternelle.

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation du sol de l'école maternelle, actuellement des dalles plastiques se décollant régulièrement, par du carrelage, pour un montant de travaux estimé à 56 878,60 € HT correspondant devis présenté par la société SAS-SAMSON.

Après en avoir délibéré

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) pour un montant correspondant à 50 % du coût hors taxe des travaux.

Subvention État DETR :	28 439,30 €
Fonds propre :	28 439,30 €

Pour extrait conforme, le maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réceptionné par les services de la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h41